




Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le 
ID : 001-210101739-20250312-2025_057_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Remplacement de trois voutes d'éclairage sur le bâtiment des Entrepreneurs / Société KINGSPAN / Attribution (1.1)**
Service : *Pôle opérationnel (SC – CF)*

Monsieur le maire de la commune de Gex ;

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique ;

VU le budget 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de lancer une demande de devis pour remplacer trois voutes d'éclairage sur le bâtiment des Entrepreneurs ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de devis a été réalisée par mail le 5 février 2025 auprès de 3 entreprises ; que la date limite de remise des offres était fixée au 6 mars 2025 ; que 2 offres ont été reçues dans les délais et analysées par les services techniques ; que les services techniques proposent de retenir l'offre de l'entreprise KINGSPAN, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 15 225 € HT, soit 18 270 € TTC ;

DÉCIDE

- ✚ **DE RETENIR** l'offre de l'entreprise KINGSPAN, économiquement la plus avantageuse, pour un montant total de 15 225 € HT, soit 18 270 € TTC, concernant le remplacement de trois voutes d'éclairage sur le bâtiment des Entrepreneurs ;
- ✚ **DE SIGNER** ledit devis ainsi que toutes les pièces annexes.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 12 mars 2025.
Le maire,
Patrice DUNAND

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 13 mars 2025 et publiée sur le site internet de la Ville le 13 mars 2025.

